

Point de situation 22 avril 2020

La situation en France

- 29 741 **personnes hospitalisées** pour infection à COVID-19
- 5 218 **cas graves** nécessitent des soins lourds en **réanimation**
- 183 **nouveaux admis en réanimation**. Le solde, qui représente le nombre total de patients à prendre en charge est négatif de 215 patients
- Depuis le 1^{er} mars, 13 236 **décès** en milieu hospitalier
- Depuis le 1^{er} mars, 8104 **décès survenus en établissements sociaux et médico-sociaux**
- Près de 40 657 **personnes guéries** sorties de l'hôpital

- Dans les Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte) : 96 hospitalisations dont **29 en réanimation**

Points saillants du discours du Pr Salomon

- **Nicotine & COVID-19**

L'hypothèse concernant l'effet protecteur de la nicotine a été émise après observation par le faible nombre de fumeurs parmi les malades du Covid-19 hospitalisés constatés dans diverses études.

Il existe une piste pouvant expliquer cet effet. La nicotine entrerait en compétition avec le virus pour se fixer sur un récepteur et donc diminuerait la rapidité d'installation de l'infection. Tout ceci doit faire l'objet d'étude et mérite une confirmation.

Pour ce faire plusieurs protocoles, seront déposés et analysés :

- en préventif à des soignants, pour voir si cela les protège;
- en thérapeutique à des patients hospitalisés en médecine, pour tenter de diminuer leurs symptômes;
- et enfin à des patients graves en réanimation.

Il ne faut pas oublier les effets néfastes de la nicotine. Les fumeurs peuvent présenter des formes graves de COVID. Dans ce cas, les dégâts causés par la cigarette sur les poumons peuvent allonger la durée des soins et augmenter la mortalité.

Nous ne pouvons donc, à ce jour, absolument pas recommander la prise de nicotine. Et nous déconseillons fortement à la population de reprendre la cigarette. Le tabac est le tueur N°1 (en France, 75 000 décès par an). La lutte contre le tabagisme est une priorité de Santé publique.